

Le nombre des assurés bénéficiaires des prestations de la CNSS atteint 5,18 millions personnes



Les opérations de contrôle et d'inspection ont permis le règlement des dossiers de 68.420 salariés en 2015.

Les travaux de la session ordinaire de juin du conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale au titre de l'année 2016 ont eu lieu hier. Dix-huit points figuraient à l'ordre du jour. Les plus importants concernent le bilan d'activité de la Caisse, le bilan d'étape de l'indemnité pour perte d'emploi et l'examen du régime de retraite géré par la Caisse ainsi que le bilan d'étape de l'assurance maladie obligatoire, dix ans après son entrée en vigueur.

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a tenu, vendredi dernier, la session ordinaire du conseil d'administration de juin. Présidée par le ministre de l'Emploi et des affaires sociales, Abdelam Seddiki, cette session portait sur un ordre du jour chargé, puisque les membres du conseil d'administration de la Caisse (représentant l'administration centrale, les salariés, la CGEM, les chambres professionnelles...) ont eu à examiner 18 points, 13 relatifs au régime général de la sécurité sociale et cinq autres relatifs au régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO). Par ailleurs, certains points avaient déjà été proposés lors de la précédente session de décembre 2015. Ainsi, de nombreux points

ont été au menu de ce conseil d'administration. Il s'agit, entre autres, du bilan d'activité de la Caisse au cours de l'année 2015, les rapports des commissions spécialisées issues du conseil d'administration, le rapport d'audit externe à propos des comptes de la CNSS pour l'année 2015 (au titre du régime général et du régime de l'AMO), un rapport d'étape sur l'AMO dix ans après l'entrée en vigueur de la loi 65.00. Il s'agit également d'un rapport d'étape au sujet de l'entrée en vigueur de l'indemnité pour perte d'emploi (IPE). D'autres questions également importantes étaient à l'ordre du jour. La première concerne le contrat programme liant la CNSS à l'État. La deuxième est relative à l'étude du régime de retraite

géré par la Caisse. Cette étude qui devra examiner les différents volets de gestion de ce régime ainsi que le volet de la lutte contre l'évasion et la fraude s'agissant de la déclaration des salariés.

Le ministre de l'Emploi a souligné, à cette occasion, que le bilan de la Caisse était positif suite à l'adoption de nombreuses décisions répondant aux attentes des acteurs économiques et des partenaires sociaux. Selon lui, la CNSS est arrivée à accomplir de nombreuses réalisations, de manière progressive, ce qui lui a permis d'atteindre les objectifs tracés selon une stratégie intégrée. Il a cité, dans ce contexte, des chiffres qui dénotent l'évolution enregistrée. Un premier chiffre montre que 189.612 entreprises étaient inscrites à la CNSS selon les données de 2015. De même, le nombre des salariés déclarés a connu une importante variation pour arriver à 3,1 millions de salariés déclarés. Le volume des sommes versées dans la case des remboursements au titre du régime général est de l'ordre de 14,66 milliards dirhams. Celui versé au titre de l'AMO a atteint 2,27 milliards dirhams. S'agissant du nombre des assurés bénéficiaires, il a atteint le chiffre de 5,18 millions de personnes. Quant aux opérations de contrôle et d'inspection, elles ont permis le règlement des dossiers de 68.420 salariés en 2015. Les membres du conseil d'administration ont appris également que durant les derniers mois, notamment au cours de la fin de l'année 2014 et tout au long de l'année 2015, plusieurs nouvelles dispositions légales et réglementaires ont été mises sur pied visant l'amélioration de la couverture sociale. Il s'agit, entre autres, de l'indemnité pour perte d'emploi, de l'élargissement de la couverture médicale aux soins dentaires et de l'amnistie des pénalités de retard au profit des entreprises. ■

Brahim Mokhliss

Le ministre de l'Emploi a souligné, que le bilan de la Caisse était positif suite à l'adoption de nombreuses décisions répondant aux attentes des acteurs économiques et des partenaires sociaux.